

# Séance ordinaire du 11 juillet 2011



2011-07  
119

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 11 juillet 2011 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

## **1 - OUVERTURE DE LA SESSION :**

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**

### **2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :**

- Fleurons du Québec, évaluation de la municipalité le 2 août 2011

2011-07  
120

## **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
- 3 - Adoption de l'ordre du jour

- 4 - Adoption des procès-verbaux
  - 4.1 - Session régulière du 13 juin 2011
  - 4.2 - Session spéciale du 13 juin 2011
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
  - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
  - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
  - 7.2 - Dépôt de la Déclaration d'intérêt (Ressourcerie)
- 8 - Sécurité publique
  - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
  - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juin 2011 et des engagements du mois suivant.
  - 8.3 - Plan municipal de sécurité civile
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
  - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
  - 9.2 - Appel d'offres 06-013 (résultats)
  - 9.3 - Appel d'offres 06-013 (financement)
  - 9.4 - Offre de services pour l'évaluation des volumes des boues
  - 9.5 - Genivar, proposition budgétaire pour honoraires
- 10 - Loisirs-tourisme
  - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
  - 10.02 - Rapport d'activité, Ressource Intermunicipale en Loisirs
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
  - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
  - 11.02 - Programme de revitalisation
  - 11.03 - Demande de dérogation mineure de M. Kevin Audet
  - 11.04 - Demande de changement de numéro civique
- 12 - Finances-gestion des services
  - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
  - 12.02 - Comptes du mois de juin 2011 et engagements financiers du mois suivant.
  - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de juin 2011
  - 12.04 - Dons et commandites
  - 12.05 - Mesures d'atténuation, taxation à taux variés
  - 12.06 - Mise en demeure
  - 12.07 - Appel d'offres, terrain 8e Avenue
- 13 - Législation
  - 13.01 - Adoption du règlement # 429-2011
  - 13.02 - Avis de motion, règlement # 430-2011
  - 13.03 - Avis de motion règlement #431-2011
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adoptée unanimement

#### **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

2011-07  
121

#### **04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2011**

#### **4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2011 :**

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 13 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 13 juin 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2011-07  
122

#### **04.02 - SESSION SPÉCIALE DU 13 JUIN 2011**

##### **4.02 -SESSION SPÉCIALE DU 13 JUIN 2011 :**

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 13 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 13 juin 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

#### **05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question

#### **06 - CORRESPONDANCE**

##### **6 - CORRESPONDANCE :**

###### **06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES**

##### **6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :**

Dépôt du bordereau de correspondances, session de juillet 2011. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- Lettre de remerciements de la Fabrique de La Guadeloupe
- Confirmation d'une subvention de 10,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal..... M. Norman Mc Millan et M. Robert Dutil.

#### **07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

##### **7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :**

###### **07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

##### **7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :**

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de juin 2011 est de 54.61 T.M./ 5 semaines;
  - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2011 est de 667 tonnes métriques, soit une moyenne de 55.58 T.M. par mois.

###### **07.02 - DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT (RESSOURCERIE)**

## **7.02 - DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT (RESSOURCERIE)**

Le conseiller au siège no 2, M. Richard Morin, dénonce un conflit d'intérêt possible puisqu'il occupe le poste de directeur général par intérim. Celui-ci s'engage à ne participer à aucune discussion concernant la Ressourcerie Beauce-Sartigan.

Dépôt de la lettre adressée à Mme la mairesse à cet effet.

## **08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

2011-07  
123

#### **08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE**

#### **8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:**

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue à 19h le 8 juin 2011

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 13 juin dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

2011-07  
124

#### **08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JUIN 2011 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.**

#### **8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JUIN 2011 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:**

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de juin 2011 pour un montant de 6 239.21\$.
- engagements du mois de juillet 2011 reliés au service d'incendie, au montant de 4 405\$.

Adoptée unanimement.

2011-07  
125

#### **08.03 - PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

#### **8.03 - PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE:**

Attendu que les municipalités, en vertu de la Loi sur la Sécurité Civile du Québec, ont l'obligation d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement en cas de sinistre;

Attendu qu'en vertu de cette même loi, les municipalités sont identifiées comme les premiers gestionnaires des opérations de secours;

Attendu que les municipalités de La Guadeloupe, St-Évariste de Forsyth et St-Hilaire de Dorset collaborent déjà au sein du comité intermunicipal de protection contre l'incendie;

Attendu que les municipalités membres de ce comité ont déjà mandaté la municipalité gestionnaire afin de trouver un expert conseil pour analyser ses besoins en équipements lourds et évaluer la pertinence / faisabilité de partage d'équipements avec les municipalités du plateau de la Haute Beauce;

Attendu la présentation de services de M. Raymond Gagné en matière de préparation d'un plan de sécurité et d'autre part son expertise en matière de plan de protection incendie regroupant plusieurs municipalités;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'inviter, aux frais de la municipalité gestionnaire, M. Raymond Gagné, expert en organisation des mesures de sécurité civile et de protection contre l'incendie, à rencontrer le comité intermunicipal de protection contre l'incendie.
- Les objectifs de cette rencontre sont:
  - d'évaluer plus en profondeur la pertinence du dépôt d'une offre de services chiffrée et d'un plan de travail sommaire pour les projets suivants:
    - Prise en charge de la démarche de planification et de production d'un plan de sécurité civile
    - Analyse des besoins en équipements lourds et des scénarios de desserte impliquant le partage d'équipements avec les municipalités voisines.
  - d'évaluer, si les municipalités acceptent une démarche commune en matière de planification de la sécurité civile, la possibilité de déposer une demande de subvention au Programme Conjoint de Protection Civile (PCPC).

Adoptée unanimement.

## **09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

### **9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :**

2011-07  
126

#### **09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:**

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des travaux publics, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des travaux publics et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 2011-07-04

- Mesures d'atténuation (bassin versant) suite aux pluies importantes
- Règlement d'emprunt 11e Ave & 15e rue Ouest
- Dossiers individuels:
  - David Dostie (à terminer)
  - Roger Drouin (à terminer)
  - Claude Grondin & all
- Rapports concernant l'évacuation des eaux pluviales
  - 15e rue Ouest & 11e avenue
  - 4e rue Est, 19e & 20e Ave, 3e rue Est
  - 8e rue Est (Origène Gilbert à 4e rue Est)

Adoptée unanimement.

**2011-07  
127**

**09.02 - APPEL D'OFFRES 06-013 (RÉSULTATS)**

**9.02 - APPEL D'OFFRES 06-013 (RESULTATS) :**

Attendu l'appel d'offres lancé par la municipalité de La Guadeloupe concernant l'acquisition d'un chargeur sur roues, d'un équipement à neige et d'un balai mécanique;

Attendu l'avis transmis par la compagnie TENCO concernant l'installation d'une gratte arrière de marque ELP sur ce type d'équipement;

Attendu l'avis du soumissionnaire retenu concernant la restriction de garantie si la municipalité procède à l'installation d'une gratte arrière avec attache rapide;

Attendu le rapport d'ouverture de soumissions déposé devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'adjuger le contrat d'acquisition d'un chargeur au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Équipements Sigma inc., au montant de 153,299\$ avant taxes.
- d'adjuger également aux Équipements Sigma inc. le contrat de fourniture des équipements soumissionnés, retenu par la municipalité, aux montants suivants, avant taxes:
  - Attache rapide arrière et 4e valve pour l'installation d'une gratte arrière au montant de 2,765\$, avant taxes
  - Aile à neige, au montant de 21,540\$, avant taxes
  - Balai mécanique, au montant de 27,750\$, avant taxes
- d'aviser l'adjudicataire que le crédit-bailleur retenu par la municipalité pour couvrir le paiement de cette soumission sera:
  - HSBC Banque du Canada

- 2001 McGill College, bureau 300
- Montréal, Qc
- Att: Mme Anouk Hébert
- tel: 514-286-5337
- fax: 514-866-7521
- Courtier: Crédit municipal & manufacturier REXCAP inc.

- 906 King Ouest, bureau 203, Sherbrooke, J1H 1S2
- M. Gaétan Grenier, 1-819-780-1694

- Adoptée unanimement.

**2011-07  
128**

**09.03 - APPEL D'OFFRES 06-013 (FINANCEMENT)**

**9.03 - APPEL D'OFFRES 06-013 (FINANCEMENT) :**

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a dénoncé son intention, lors de l'appel d'offres 06-013, de procéder au financement de cet appel d'offres via crédit-bailleur;

Attendu que la municipalité a procédé à un appel de propositions auprès de différents courtiers et institutions financières;

Attendu le rapport d'appel de proposition déposé devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité

- de retenir la proposition de financement de Crédit Municipal Rexcip (courtier)
  - au taux de 4,19% fixe 5 ans
  - période d'amortissement de 110 mois
  - option d'achat ou refinancement après 5 ans de 50%
- d'adjuger le financement de l'appel d'offres 06-013 à Crédit Municipal Rexcip (courtier) au montant de 205,354\$ avant taxes et de 233,949.54\$ taxes incluses.
- Le crédit bailleur sera HSBC Banque du Canada, division crédit -bail

Adoptée unanimement.

**2011-07  
129**

**09.04 - OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉVALUATION DES VOLUMES DES BOUES**

**9.04 - OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉVALUATION DES VOLUMES DES BOUES:**

Attendu que la municipalité La Guadeloupe s'est engagée, en juin 2011, à prévoir le budget nécessaire à la mesure des boues de la station d'épuration des eaux usées;

Attendu l'offre de services déposée par la compagnie MCR pour l'évaluation des volumes des boues;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité de retenir les services de MCR au tarif de 2 300.00\$ taxes applicables en sus.

Adoptée unanimement.

2011-07  
130

#### **09.05 - GENIVAR, PROPOSITION BUDGÉTAIRE POUR HONORAIRES**

#### **9.05 - GENIVAR, PROPOSITION BUDGÉTAIRE POUR HONORAIRES**

Attendu l'impact des pluies abondantes sur certains tributaires du bassin versant sud;

Attendu le rapport déposé devant ce conseil à l'item 9.01;

Attendu la proposition d'honoraires déposée de vant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'adopter la proposition d'honoraire de Génivar, concernant diverses mesures d'atténuation de l'écoulement des eaux de surface, suite à des pluies abondantes, pour une enveloppe budgétaire de 10,000\$
- autoriser Genivar à procéder aux calculs de capacité du ponceau de la 26e avenue et présenter un estimé de coût de remplacement. Le budget pour ce sous-projet est de 3,500\$, à distraire de l'enveloppe principale.

Adoptée unanimement

#### **10 - LOISIRS-TOURISME**

#### **10 - LOISIRS - TOURISME :**

#### **10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT**

#### **10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :**

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois de juin 2011 et rapport prévisionnel du mois de juillet 2011, préparés par la directrice en loisirs.

2011-07  
131

#### **10.02 - RAPPORT D'ACTIVITÉ, RESSOURCE INTERMUNICIPALE EN LOISIRS**

#### **10.02 - RAPPORT D'ACTIVITÉS: RESSOURCE INTERMUNICIPALE EN LOISIRS**

Attendu que les municipalités de St-Évariste de Forsyth et de La Guadeloupe bénéficient, pour les exercices 2010-2011 et 2012 d'une subvention du CLD Beauce Sartigan dans le cadre du *Programme de Ressources Intermunicipales en Loisirs*;

Attendu que le protocole d'entente, lié à ce programme, prévoit la présentation annuelle d'un rapport financier et d'un court rapport d'activités adopté par le conseil municipal gestionnaire de l'entente;

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a la responsabilité de la gestion administrative et financière de la ressource partagée avec la municipalité de St-Évariste de Forsyth, en matière de direction des loisirs;

Attendu le rapport financier, basé sur les données de la vérification externe de l'exercice 2010, et le rapport d'activités déposés devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le rapport financier et le rapport d'activités de l'exercice 2010 concernant les services regroupés de loisirs.
- de transmettre ce rapport, signé par le directeur général de la municipalité gestionnaire, au CLD Beauce Sartigan.
- de demander au CLD Beauce Sartigan de maintenir sa participation financière, selon le pourcentage prévu au protocole d'entente, pour l'exercice financier 2011.

Adoptée unanimement

## **11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

2011-07  
132

#### **11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME**

#### **11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:**

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 24 mai 2011

Adoptée unanimement.

2011-07  
133

#### **11.02 - PROGRAMME DE REVITALISATION**

#### **11.02 - PROGRAMME DE REVITALISATION:**

Dépôt d'une demande de crédit de taxes relativement au programme de revitalisation 2010 soit;

1. M. Simon Corriveau, concernant la construction neuve d'une résidence unifamiliale située au 554, 9e Avenue à La Guadeloupe. Monsieur Corriveau demande le versement comptant de la subvention soit 5 000\$.

Attendu que la demande répond aux exigences du programme de revitalisation;

Le comité d'urbanisme recommande au conseil de bien vouloir accepter cette demande de subvention pour construction neuve conformément au programme de revitalisation en vigueur.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de remboursement dans le dossier soumis lors de cette session et d'en effectuer le paiement.

Adoptée unanimement.

2011-07  
134

#### **11.03 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. KEVIN AUDET**

#### **11.03 - DEMANDE DE DEROGATION MINEURE M. KEVIN AUDET:**

Demande de dérogation pour la construction d'un garage sur la propriété de M. Kevin Audet située au 711, 3e rue Est à La Guadeloupe, et sis sur le lot 25-A-7, Rang B du canton de Forsyth.

Cette demande de dérogation mineure vise la construction d'un garage, attaché à la résidence, de 7,22 mètres par 9,75 mètres soit 70,40m<sup>2</sup>. Cette dérogation touche la superficie maximale, la norme étant de 80% de la superficie au sol du bâtiment principal. Selon le règlement, le demandeur peut construire un garage de 60,40 m<sup>2</sup>.

Attendu que la construction d'un garage de 70,40m<sup>2</sup> ne causera aucune nuisance au voisinage;

Attendu que le demandeur a expliqué, à l'aide d'un plan, que l'installation d'une porte de garage de 18 pieds de largeur permettra aux deux véhicules des propriétaires d'y entrer plus aisément;

Attendu que les dimensions demandées permettront de ne pas compromettre la structure et la façade du bâtiment;

Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de bien vouloir accepter la demande de dérogation mineure, de M. Kevin Audet, située au 711, 3e rue Est à La Guadeloupe aux conditions suivantes;

- que l'usage du garage demeure résidentiel et personnel;
- qu'aucune enseigne ne soit installée;
- que le demandeur procure au conseil municipal les signatures de ses voisins immédiats assurant que la construction du garage, aux dimensions demandées, ne leur cause aucun préjudice.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure, aux conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme, de M. Kevin Audet pour la propriété située au 711, 3e rue Est à La Guadeloupe.

Adoptée unanimement

**2011-07  
135**

#### **11.04 - DEMANDE DE CHANGEMENT DE NUMÉRO CIVIQUE**

##### **11.04 - DEMANDE DE CHANGEMENT DE NUMÉRO CIVIQUE:**

Une demande de changement de numéro civique à été déposée par Mme Suzanne Veilleux, résidente au 103, 25e Avenue.

Attendu que Mme Suzanne Veilleux est résidente permanente dans ce secteur;

Attendu que son numéro civique diffère de celui de son voisin immédiat qui est le 974, que cet écart entre les numéros lui cause des problèmes lorsque des gens doivent se rendre chez elle;

Attendu que cela peut lui causer préjudice, surtout en cas d'urgence médicale;

Le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal de bien vouloir changer le numéro civique de Madame Veilleux et également ceux des chalets situés dans ce secteur, soit les numéros 103 à 131, pour les numéros 976 à 982.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'apporter les changements aux numéros civiques et d'en aviser la MRC

Adoptée unanimement.

## **12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :**

#### **12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES**

#### **12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES**

Aucune réunion pour le mois de juin/juillet

2011-07  
136

#### **12.02 - COMPTES DU MOIS DE JUIN 2011 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.**

#### **12.02 - COMPTES DU MOIS DE JUIN 2011 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de juin 2011, au montant total de 239,943.29 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	133,367.70 \$
• Comptes à payer	59,097.49 \$
• Salaires nets versés	26,905.54 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>20,572.56 \$</u>
• Total	239,943.29 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de juillet 2011 pour un montant total de 43,330.00\$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

#### **12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUIN 2011**

#### **12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUIN 2011 :**

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de juin 2011

2011-07  
137

#### **12.04 - DONS ET COMMANDITES**

#### **12.04 - DONS ET COMMANDITES:**

Attendu les demandes déposées devant ce conseil et discutées en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accorder le don et commandite suivant:

- La Fondation Cambi inc..... 1 billet à 100\$

Adoptée unanimement

2011-07  
138

## 12.05 - MESURES D'ATTÉNUATION, TAXATION À TAUX VARIÉS

### 12.05 - MESURES D'ATTÉNUATION, TAXATION À TAUX VARIÉS :

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a adopté le règlement 422-2011, *Règlement de taxation pour l'exercice 2011*, modifié par le règlement 427-2011;

Attendu que ce règlement instaure une taxation foncière à taux variés;

Attendu que la municipalité s'est engagée, en séance publique, à appliquer le taux de base de taxation aux immeubles industriels et commerciaux inoccupés ou dont les opérations ont cessées depuis plus de six mois;

Attendu les limites des systèmes automatisés de traitement fiscal pour créer cette catégorie de taxation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la secrétaire trésorière adjointe à créer manuellement une nouvelle catégorie de taxation correspondant aux codes d'utilisation 9420 & 9451
  - que le taux de taxation applicable à cette catégorie "**immeubles inutilisés ou dont les activités sont suspendues**" soit le taux de base applicable à l'ensemble des catégories (1.63\$ / 100\$ d'évaluation)
- d'autoriser la secrétaire trésorière adjointe à émettre les crédits applicables savoir:
  - 7091-76-1956 403.07\$
  - 7091-67-9327 2,319.24\$
  - 7292-50-1108 3,528.91\$

Adoptée unanimement.

2011-07  
139

## 12.06 - MISE EN DEMEURE

### 12.06 - MISE EN DEMEURE :

Attendu le dépôt de la mise en demeure de Me Gilbert Lacroix concernant l'engagement municipal d'acheter son immeuble du 388 14e Avenue, La Guadeloupe et les greffes qui y sont localisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité:

- de transmettre ce dossier à la firme d'avocats conseils Cain-Lamarre, bureau de St-Georges de Beauce
- d'aviser Me Gilbert Lacroix de cette démarche

Adoptée unanimement.

2011-07  
140

**12.07 - APPEL D'OFFRES, TERRAIN 8E AVENUE**

**12.07 - APPEL D'OFFRES, TERRAIN 8E AVENUE**

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe est propriétaire d'une grande partie de la surface adjacente à la future 8e Avenue;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe ne procédera pas à l'installation des infrastructures, sur la 8e Avenue, dans un avenir prévisible;

Attendu la possibilité de raccorder ce terrain aux services municipaux;

Attendu les demandes répétées des jeunes couples pour ce terrain;

En conséquence:

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la direction générale à procéder à la vente d'un terrain, situé au 535 8e Avenue
- ce terrain est composé des lots 15B-35 et 15C-19-1 pour une superficie totale de 1431.9 mètres carrés, mesurant 54.80 mètres de façade par 39.15 mètres à l'arrière par 30.48 mètres de profondeur.
- Le prix minimum demandé correspondra aux coûts d'installation de services municipaux et de la consolidation de l'emprise de rue + une somme de 3,000\$ couvrant les coûts d'acquisition et d'arpentage déjà engagés par la municipalité.

Adoptée unanimement

**13 - LÉGISLATION**

**13 - LÉGISLATION :**

2011-07  
141

**13.01 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 429-2011**

**13.01 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 429-2011:**

**RÈGLEMENT # 429-2011**

*RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMNT 348-2004*

*RÈGLEMENT CONCERNANT LES PISCINES RESIDENTIELLES*

**ATTENDU** que la Municipalité de La Guadeloupe à adopté un règlement concernant les piscines résidentielles portant le numéro 348-2004;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme de cette municipalité a constaté que les piscines hors terre, vendues sur le marché, peuvent difficilement respecter le règlement en vigueur;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a adopté la loi sur la sécurité des piscines résidentielles (L.R.Q., S-/1.02, a.1, 2<sup>e</sup> al.) et son règlement;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a été donné par Mme Madeleine Fortin, conseillère au siège no 6, lors de la session régulière du 13 juin 2011 avec dispense de lecture;

**POUR CES MOTIFS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LISE ROY**

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le règlement numéro 429-2011 intitulé :

«RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 348-2004, RÈGLEMENT CONCERNANT LES PISCINES RESIDENTIELLES »

### **ARTICLE 1 :**

Le 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 3 du règlement 348-2004 est abrogé:

- "Toutefois, les parois d'une piscine hors terre, peuvent être considérées comme faisant partie intégrante de cette clôture ou mur, d'une hauteur de 1.5 mètre (5 pieds) ou plus. S'il n'y a pas de clôture ou de mur qui entoure la piscine et si la piscine est entourée, en tout ou en partie, d'une promenade adjacente à ses parois, celle-ci doit être entourée d'un garde-fou d'une hauteur minimale de 1.5 mètre (5 pieds) du niveau du sol et la promenade ne doit pas être aménagée de façon à y permettre l'escalade"

Il est remplacé par l'article 6 du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, loi provincial L.R.Q., c. S-3.1.02, 1,2<sup>e</sup> al., décrétant:

- Une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,2 mètre (4 pieds) en tout point par rapport au sol ou une piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 mètre ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte lorsque l'accès à la piscine s'effectue de l'une ou l'autre des façons suivantes :
  - Au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant;
  - Au moyen d'une échelle ou à partir d'une plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte ayant les caractéristiques prévues aux articles 4 et 5;
  - À partir d'une terrasse rattachée à la résidence et aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine soit protégée par une enceinte ayant les caractéristiques prévues aux articles 4 et 5.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

**AVIS DE MOTION : 13 juin 2011**

**ADOPTÉ : 11 juillet 2011**

**AVIS DE PROMULGATION : 12 juillet 2011**

\_\_\_\_\_  
Huguette Plante, mairesse

\_\_\_\_\_  
Marc-André Doyle,  
Dir. gén. et secrétaire-trésorier

**13.02 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 430-2011**

**13.02 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 430-2011:**

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 1, Mme Lise Roy, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement #430-2011, règlement décrétant un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et aux employés de la municipalité La Guadeloupe.

Un projet de règlement sera déposé ultérieurement au conseil et la date de son adoption définitive sera publiée selon la procédure des avis publics.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

**13.03 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 431-2011**

**13.03 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 431-2011:**

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 3, M. Normand Pouliot, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 431-2011, règlement décrétant:

- des travaux d'infrastructures de rue et d'asphaltage sur la 11e Avenue ainsi que des travaux de captation pluviale sur la 15e rue Ouest et la 11e Avenue
- Un emprunt à long terme pour couvrir le coût des travaux

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

**14 - DIVERS**

**14- DIVERS :**

Aucun sujet

**15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question

2011-07  
142

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :**

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21h05

\_\_\_\_\_  
Huguette Plante, mairesse

\_\_\_\_\_  
Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.